

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.05.2020			DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Député-e-s du parti Les Verts		Lié à :(obligatoire) ad 19.009
Titre : Amendement au projet de loi cantonale sur l'énergie (LCEn)		
Contenu :		
Article 61, alinéa 1		
Art. 61 <u><i><sup>1</sup>L'éclairage extérieur des bâtiments, des enseignes lumineuses et de l'éclairage publique est limité dans le but de diminuer la consommation électrique et de réduire la pollution lumineuse.</i></u>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Doris Angst		
Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :